



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE
SIMIANE-LA-ROTONDE
ALPES DE HAUTE PROVENCE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JUILLET 2022

PRESENTS : Thibault DALLAPORTA, Gilbert EL KAÏM, Nicolas ROBERTO, Léon AUBERT, Elisabeth AUMAGY, Charlotte L'HERMITE, Sabine LOPEZ, Christian PHILY, Serge RENIET, Anthony RICHAUD.

EXCUSES : Bernard CAVALLO qui donne procuration Gilbert EL KAÏM, Erik ROGER qui donne procuration à Elisabeth AUMAGY, Sylvaine JABRE qui donne procuration à Thibault DALLAPORTA, Isabelle DAUTRY qui donne procuration à Serge RENIET.

ABSENT : Vincent BLANC

SECRETAIRE : Nicolas ROBERTO

1. Convention d'occupation de la Place des halles. Délibération 2022-58.

Le Maire expose à l'assemblée qu'une seule proposition de reprise saisonnière du restaurant « La Palette » a été reçue par la Communauté de Communes Haute Provence Pays de Banon (CCHPPB) malgré le retrait de quatre dossiers de consultation. La convention d'occupation des lieux a donc été signée avec M. Bourguet Jean-Vincent.

Serge Reniet indique que M. Pagès, propriétaire des Tables d'en Haut était intéressé et a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt. Le Maire répond qu'il a retiré un dossier mais son épouse lui a indiqué par mail qu'elle ne souhaitait pas y répondre. Serge Reniet demande au Maire s'il sait pourquoi il s'est désisté et pourquoi Mme Pagès indique qu'elle n'a pas « ressenti un soutien unanime au sein de l'équipe municipale à ce que l'activité de leur établissement s'étende ».

Le Maire indique qu'il ne sait pas, qu'il ne s'est rien passé de particulier. Il a rencontré Monsieur Pagès qui lui a précisé qu'il était content que le restaurant soit repris pour la saison.

Sabine Lopez indique qu'il serait intéressant de connaître les raisons de ce changement de position car la commune a toujours soutenu M. et Mme Pagès.

Elisabeth Aumagy pense qu'ils ont réalisé qu'il serait compliqué d'exploiter les deux restaurants.

Le Maire indique que le projet de convention d'occupation de la place des halles a été envoyé aux élus pour avis accompagné du plan de circulation qui a été modifié par rapport à ce qui se faisait les saisons précédentes. L'entrée sur la place pour le restaurant La Palette a changé de position.

Elisabeth Aumagy est chargée par Erik Roger, ancien propriétaire de La Palette, d'indiquer que l'emplacement réservé au restaurant n'est pas le meilleur côté de la place car il y a beaucoup de vent. De plus, il pense que les 2 mètres réservés aux touristes pour voir la plaine sont excessifs car il est arrivé que des personnes s'y installent avec des tables et des chaises. Le Maire répond que ce changement a été motivé par le fait que les preneurs de La Palette auront moins de marches à monter pour accéder à la place.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention d'occupation de la Place des halles et autorise le Maire à la signer avec M. Bourguet, preneur de « La Palette ». La convention est établie jusqu'au 30 septembre 2022 (une prolongation pourra être acceptée sur demande) pour une redevance de 150 € par mois.

2.Modification de la délibération 2021-77 - diminution du prix de vente de la cuisinière de la cantine. Délibération 2022-59.

Le Maire rappelle la délibération 2021-77 fixant à 800 € le prix de vente de l'ancienne cuisinière de la cantine et souligne qu'aucune proposition d'achat n'a été reçue hormis une offre de 500 €.

Il précise que ce matériel se trouve dans le garage communal et qu'il souhaite qu'il soit débarrassé au plus tôt, d'autant qu'il y a d'autres petits matériels non utilisés qui l'encombrent et que devront aussi être cédés.

Nicolas Roberto demande s'il est nécessaire de faire une nouvelle consultation au prix de 500 €.

Après débats, les élus décident à l'unanimité de diminuer le prix de vente de la cuisinière de la cantine à 500 € (sans nouvelle consultation).

3.Création d'un poste contractuel à temps non complet à durée déterminée pour renforcer l'équipe d'agents ATSEM à l'école pour la rentrée 2022-2023. Délibération 2022-60.

Nicolas Roberto, 4^{ème} adjoint délégué aux affaires scolaires indique la nécessité de renforcer l'équipe scolaire en classe maternelle et en cantine dès la rentrée de septembre.

Il précise que 51 élèves sont inscrits dont 13 entrant en petite section maternelle. Madame la Directrice de l'école a prévenu Mme Lafeber, Inspectrice d'académie de notre secteur de cette hausse significative des effectifs.

La commune a fait de même et a aussi contacté Monsieur le Député, Léo Walter, Directeur de l'école de Revest du Bion avant son. élection en juin dernier. Il a été sollicité l'ouverture d'une 3^{ème} classe mais aucune réponse n'a été reçue à ce jour.

Il est proposé de créer un poste d'ATSEM contractuel sur l'année scolaire 2022-2023 pour 22h par semaine réparties le matin sur le temps scolaire, jusqu'à la fin du 1^{er} service de restauration, de 8h à 12h30 et sur la garderie du soir de 16h30 à 17h30.

Le Maire indique que si la commune obtenait l'ouverture d'une 3^{ème} classe, la 3^{ème} ATSEM serait alors imposée.

Elisabeth Aumagy indique que seulement 39 élèves ont été portés lors du recensement de novembre 2021.

Nicolas Roberto répond que Madame la Directrice de l'école, Dominique, a régulièrement transmis les effectifs à l'académie au fur et à mesure des inscriptions et que les chiffres ont particulièrement augmenté ces dernières semaines, chose qui ne pouvait se prévoir en 2021.

Elisabeth Aumagy indique qu'elle est suppléante au conseil d'école mais elle ne reçoit jamais de convocation. Elle précise que tous les suppléants doivent être informés de chaque réunion afin qu'ils soient présents si un titulaire est indisponible. Elle indique qu'un compte-rendu doit être établi par les délégués des parents d'élèves et par la Directrice d'école.

Le Maire précise que Mme Lafeber viendra le jour de la rentrée pour compter le nombre d'élèves. En fonction des effectifs, une 3^{ème} classe pourrait être ouverte pour l'année scolaire, un poste d'enseignant remplaçant serait alors nommé à l'année.

Elisabeth Aumagy indique qu'il faudrait alerter la presse sur la situation de l'école de Simiane et la demande d'ouverture de 3^{ème} classe.

Nicolas Roberto précise que les parents d'élèves ont lancé une pétition signée par une centaine de personnes. Le Maire annonce qu'il va proposer aux parents d'élèves de contacter la presse.

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité de créer un poste contractuel à temps non complet à durée déterminée (22h/35h pour une période de 10 mois) pour renforcer l'équipe d'agents ATSEM à l'école pour l'année scolaire 2022-2023.

4.Création d'un poste contractuel de remplaçant à temps complet au Château. Délibération 2022-61.

Le Maire propose de créer un poste contractuel de remplaçant à temps complet pour le service du Château en cas de maladie ou congés d'un agent en poste, surtout pendant la saison d'ouverture au public de l'édifice. Il précise que les élus avaient déjà délibéré en ce sens pour le personnel

administratif, technique et scolaire en 2021. Le contrat sera signé en fonction de l'agent à remplacer, selon le nombre d'heures que ce dernier effectue.

Les conseillers municipaux décident à l'unanimité de créer un poste contractuel de remplaçant à temps complet au Château pour palier une absence temporaire d'un agent en poste.

5. Cantine scolaire – convention pour la fourniture de marchandises. Délibération 2022-62.

Nicolas Roberto, 4^{ème} adjoint indique que la convention signée avec le magasin Utile de Banon (SAS CALEO) pour la fourniture de marchandise à la cantine scolaire est arrivée à échéance.

Une nouvelle consultation a été lancée, quatre commerçants ont été contactés, 2 ont répondu : les magasins Utile et L'Authentique de Banon. Ils ont renseigné la grille de prix dont copies ont été transmises aux élus. Les tarifs du magasin UTILE sont meilleurs marchés et le service rendu durant l'année scolaire qui vient de s'écouler était très satisfaisant.

Serge Reniet indique que si Martine, l'agent du service de restauration, est contente des services du magasin UTILE c'est le plus important.

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité la convention pour la fourniture de marchandises à la cantine scolaire et autorise le Maire à la signer avec la SAS CALEO – 04150 Banon.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire propose de passer aux questions diverses.

- Gilbert Elkaïm, 2^{ème} adjoint indique que la commune devra procéder au recensement de la population en janvier et février 2023. Il précise que le recensement est très important puisqu'il conditionne le montant des dotations que l'Etat versera à la commune.

Des agents recenseurs devront être employés et payés par la commune qui percevra une dotation qui prendra en charge une partie de ces frais.

Il précise que l'adressage qui est en cours de réalisation aidera les agents recenseurs dans leur travail pour se situer et contacter tous les habitants. Une information sera passée dans le prochain Echo Simianais et plus tard à l'automne dans un flash info afin d'avertir la population.

- Le Maire indique que suite à la réforme des règles de publicités des actes, le compte-rendu des séances du conseil municipal est supprimé et remplacé par le procès-verbal qui sera approuvé en séance suivante du conseil municipal, puis affiché dans les 8 jours.

Afin d'informer au plus tôt les Simianais des décisions prises, la liste des délibérations sera affichée dans les 8 jours qui suivent la séance. Elle mentionnera l'objet de chaque délibération et la décision prise, sans les débats.

- Il informe les membres de l'assemblée que le département a été placé en alerte renforcée sécheresse. Le Président du Syndicat l'Alimentation en eau potable, M. Burchéri, est très inquiet car le niveau de ressource en eau est prématurément en baisse. Il est demandé à chacun de réduire sa consommation afin d'éviter d'éventuelles coupures sur le réseau d'alimentation en eau potable.

- Serge Reniet demande si la personne qui devait visiter la terrasse du Château pour vérifier les normes de sécurité est intervenue. Le Maire répond qu'elle n'a pas pu venir car elle a été malade. Des barrières provisoires ont été installées en attente pour sécuriser le lieu.

La séance est levée à 19h30.

Procès-verbal approuvé à l'unanimité lors de la séance du conseil municipal du 28/09/2022.

Affiché le 04/10/2022.

Le Maire, Thibault DALLAPORTA

Le secrétaire, Nicolas ROBERTO

